Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260707-202624PREVOYCDG-DE

Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
☎ 05 62 28 24 07 ✉ mairie.st.orens.pp@orange.fr

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2026 – n° 2026-24

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 01/07/2026

L'an deux mil vingt-six le 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, FAURIE Alain, DELMAS Marceau, PETI-JEAN Patrice, GOYHENEIX Didier, VORON Christine
Absents excusés : BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline, DELILE Valérie, MINGUANT Fabienne
Procuration : BRETON Roseline donne pouvoir à FAURIE Pascale - DELILE Valérie donne pouvoir à BRAGAGNOLO Jean-François - MINGUANT Fabienne donne pouvoir à FAURIE Alain

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

OBJET : Mandat confié au Centre de Gestion pour lancer, en notre nom, un appel à concurrence relatif à la convention de participation PREVOYANCE

VU le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé du Maire,
Vu les documents transmis par le CDG32,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers** un mandat afin qu'il réalise, en son nom, une procédure d'appel à concurrence pour la sélection d'un organisme assureur dans le cadre de la **convention de participation « Prévoyance »**.

S'engage à coopérer pleinement avec le CDG pour assurer la réussite de cette démarche (fournir au Centre de Gestion toutes les données et informations nécessaires à la réalisation de la consultation).

MANDATE le CDG32 pour :

1. Préparer et lancer, en notre nom, un appel à concurrence destiné à identifier un ou des organismes assureurs capables de proposer une convention de prévoyance collective ;
2. Rédiger les pièces de la consultation (cahier des charges, règlement de consultation, etc.) et les annexes nécessaires, en concertation avec notre collectivité ;
3. Analyser les offres reçues, en veillant à la conformité, à la compétitivité et à la qualité des garanties proposées ;
4. Proposer une convention de participation à soumettre à notre collectivité.

PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le CDG à compter du 1er janvier 2027.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Patrice PETI-JEAN

Le Maire,
Pascale FAURIE

MAIRIE DE ST ORENS-POUY-PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81285

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le
ID : 032-213204001-20260707-202625PLFINV2-DE

Département du Gers
Mairie de 32100 SAINT ORENS POUY PETIT
☎ 05 62 28 24 07 ✉ mairie.st.orens.pp@orange.fr

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2026 – n° 2026-25

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de Présents : 7
Nombre de votants : 10
Date de convocation : 01/07/2026

L'an deux mil vingt-six le 7 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Pascale FAURIE, maire
Présents : FAURIE Pascale, BRAGAGNOLO Jean-François, FAURIE Alain, DELMAS Marceau, PETI-JEAN Patrice, GOYHENEIX Didier, VORON Christine
Absents excusés : BOYER Jean-Marc, BRETON Roseline, DELILE Valérie, MINGUANT Fabienne
Procuration : BRETON Roseline donne pouvoir à FAURIE Pascale - DELILE Valérie donne pouvoir à BRAGAGNOLO Jean-François - MINGUANT Fabienne donne pouvoir à FAURIE Alain

M. PETI-JEAN Patrice a été élu secrétaire de séance

Objet : Plan de financement pour le projet : Réhabilitation et restauration d'un édifice médiéval en espace communal et associatif

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le budget communal ;

Madame le Maire précise que le projet de **Réhabilitation et restauration d'un édifice médiéval en espace communal et associatif** et dont le coût prévisionnel s'élève à 311 129€ HT est susceptible de bénéficier de subventions.

Le plan de financement prévisionnel voté le 26.02.2026 (délibération n°2026-06) est révisé tel que :

FINANCEURS	Taux d'intervention Sur le montant HT	Montant	État d'avancement de la demande
État (DETR ou autre)	30%	93 338.70 €	Obtenue
État (Fond vert)	10.70%	33 301.60 €	En cours de saisie
Région	8.52%	26 521.87 €	En cours d'instruction
Département	%	0 €	
Fond de Concours CCT 2026	9%	30 000 €	Obtenue
Fond de Concours CCT 2027	3%	10 000 €	En cours d'instruction
Autres (Fondation Patrimoine-CEE)	1.3%	4 197.66 €	En cours d'instruction
Emprunt	22%	67 283 €	
Autofinancement	15%	46 486.17 €	
TOTAL	100%	**311 129 €**	

Le conseil municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- d'autoriser le Maire a sollicité les subventions auprès des différents financeurs comme établi dans le plan de financement prévisionnel
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les dispositions et signer tout document nécessaire pour exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Patrice PETI-JEAN

Le Maire,
Pascale FAURIE

MAIRIE DE STORENS-POUY PETIT (Gers)

Publié le : 05/10/2026 16:31 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Orens-Pouy-Petit
https://www.intramuros.org/saintorenspouypetit/documents_administratifs/81285